



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-cinq et le onze avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.  
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoints, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.  
Absents excusés : MURAZZANO Marc représenté par M. AURRAN Robert.  
Absents non excusés : Madame BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick.

*Nb de membres : 15  
Présents : 13  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contre :  
Abstention :*

**Délibération n° 2025-07D : Location de salles**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2017\_26D du 22 septembre 2017 et précise notamment que depuis 2017 les tarifs n'ont pas été révisés alors que les consommables augmentent (eau, électricité ...) et que l'utilisation de ces salles amène à repenser un autre mode de gestion, réservé uniquement aux résidents clansois.

Il est donc proposé de revoir les tarifs et les conditions de location :

- **Salle des fêtes « journée évènement » au tarif de 250 €** : Il est proposé de louer la salle des fêtes aux familles clansoises pour un anniversaire ou autre évènement familial à la journée entière, soit de 8h00 du matin à 1h00 du matin le lendemain (*la remise des clefs sera effectuée la veille, toutefois, le locataire s'engage à ne pas prendre possession des locaux avant le lendemain matin 8h00*).
- **Salle des fêtes « mariage » au tarif de 350 €** : Il est proposé de louer la salle des fêtes pour les mariages de familles clansoises du vendredi 16h au dimanche 18h (mariage dont la noce sera célébrée sur la commune).
- **Petite salle des fêtes « journée évènement » au tarif de 150 €** : Il est proposé de louer la petite salle des fêtes à la journée entière de 8h à minuit (*la remise des clefs sera effectuée la veille, toutefois, le locataire s'engage à ne pas prendre possession des locaux avant le lendemain matin 8h00*).

Pour rappel et précision :

- Les salles sont mises gracieusement à disposition des associations clansoises,
- La location de la salle des fêtes pour 2 jours consécutifs est impossible (sauf mariage) – la quiétude du voisinage étant la priorité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les dispositions nécessaires à la gestion de ces locations.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le 15/04/2025  
Et publication ou notification du 15/04/2025*



Le Maire

Roger MARIA